

DECISION DU PRESIDENT N°DP2026-05

Objet : Installation de la vidéoprotection sur les déchèteries de Le Désert, St-Clair-sur-Elle, Condé-sur-Vire et Tessy Bocage

Le syndicat mixte du Point Fort exploite un réseau de 12 déchèteries et fait face de façon récurrente à des vols et effractions. Les gardiens en charge de l'accueil et de l'accompagnement des usagers des déchèteries font également parfois l'objet d'agressions ou de menaces.

C'est pourquoi le Point Fort Environnement s'engage dans un programme pluriannuel afin de mettre en place un système de vidéoprotection sur son réseau de déchèteries. Pour 2026, 4 déchèteries sont concernées : Le Désert, St-Clair-sur-Elle, Condé-sur-Vire et Tessy Bocage.

La finalité de ce système de vidéoprotection est :

- d'assurer la protection des bâtiments et des installations des déchèteries et de leurs abords ;
- de prévenir les atteintes à la sécurité des personnes, et notamment des gardiens de déchèteries ;
- et de prévenir les atteintes aux biens.

Conformément à la réglementation, cette installation fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services de la Préfecture.

Dans le cadre du contrat relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), une demande de soutien financier au titre de la protection des DEEE par vidéoprotection sera déposée auprès d'ecosystem.

Ceci exposé, le Président décide de mettre en place un système de vidéoprotection sur les déchèteries de Le Désert, St-Clair-sur-Elle, Condé-sur-Vire et Tessy Bocage en 2026.

Fait à Cavigny, le 2 octobre 2026

Le Président,
Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **- 2 OCT. 2026**

Mis en ligne le : **- 2 OCT. 2026**